

La formation sera obligatoire jusqu'à 18 ans

Le Département de l'instruction publique veut lutter contre le décrochage scolaire

Environ 1000 jeunes, dont 550 mineurs, interrompent chaque année, à Genève, leur formation. Selon le Département de l'instruction publique (DIP), ils auraient quatre fois plus de risques de se retrouver au chômage qu'un jeune diplômé. «Les mailles du filet sont trop larges. Nous voulons les resserrer», affirme Anne Emery-Torracinta, conseillère d'État, cheffe du DIP. Dès la rentrée 2018, la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) entrera en vigueur, conformément à l'article 194 de la Constitution genevoise (votée en 2012).

En clair, il ne sera plus possible de laisser un mineur habitant à Genève sans formation ou sans projet professionnel. L'objectif du département est d'approcher les 95% de jeunes certifiés d'ici à trois ans. Pour ce faire, différentes mesures vont être prises. Il s'agira notamment de renforcer et élargir l'offre déjà existante en supprimant le «verrou» d'une année maximum pour les classes préparatoires et la transition.

«Le but n'est pas de garder les jeunes au chaud quelques années de plus dans une voie de garage, mais, au contraire, de leur donner des chances supplémentaires de terminer une formation», précise Anne Emery-Torracinta.

Le rôle de CAP Formations sera aussi élargi, en tant que guichet unique pour les jeunes en rupture. Il s'agit d'un dispositif qui regroupe l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), l'Office cantonal de l'emploi (OCE) et l'Hospice général.

Une nouvelle offre de formation préqualifiante est prévue, afin de permettre aux élèves de découvrir les gestes métiers, tout en développant leurs compétences fondamentales, notamment en langues (surtout en lecture) et en mathématiques. Le tout, pour faciliter l'entrée dans une formation professionnelle type AFP ou CFC. Des stages de trois mois permettront aux élèves de découvrir différents champs professionnels.

Au total, 47,9 postes supplémentaires sont prévus. Il s'agira d'engager à la fois des enseignants, des assistants sociaux mais également des conseillers en orientation professionnelle. Quant au budget, il est pour l'heure estimé à 7,5 millions de francs, pour les trois ans à venir.

«En Suisse, nous sommes le premier canton à introduire une telle loi. Nous allons être attentivement observés par les autres cantons, qui sont confrontés aux mêmes défis», insiste la conseillère d'État. «FO18 n'est pas une solution miracle, mais un levier puissant pour lutter contre le décrochage scolaire», ajoute-t-elle.

Lorraine Fasler